

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Engie s'engage à rendre ses sites web accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes

- [Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique](#)

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site Web

- <https://jobs.engie.com>

ÉTAT DE CONFORMITÉ

Le site jobs.engie.com est déclaré à ce jour **non conforme**, aucun audit d'accessibilité n'ayant encore été réalisé. Le site étant actuellement **en cours de refonte**, un audit d'accessibilité est prévu sur sa nouvelle version afin d'établir son niveau de conformité à la norme européenne EN 301 549 v3.2.1.

ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 06/10/2026.

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site web pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Contacter HQ-accessibilite numerique (ENGIE SA)
accessibilite.numerique@engie.com

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits
<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>

- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07